Décrire la dimension fonctionnelle du handicap psychique dans les dossiers MDPH

**Les chercheurs ont formé des équipes du secteur psychiatrique à la dimension fonctionnelle du handicap psychique, puis ont évalué l’impact de cette formation sur la qualité des dossiers de demande à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).**

Les MDPH (maison départementale des personnes handicapées) ont été confrontées à la question de l’évaluation du handicap psychique dès leur création en 2005. Le guide d’évaluation qui a été mis en place dès 2008 a eu le grand mérite de proposer un langage commun à l’ensemble des professionnels, mais il présentait des lacunes pour l’évaluation des situations de handicap psychique, notamment pour ce qui concerne les aspects les plus élaborés du comportement humain, et en premier lieu les compétences relationnelles.

Partant de ce constat, les chercheurs ont proposé à des équipes sanitaires du secteur psychiatrique de se former à la description fonctionnelle du handicap psychique, puis ont évalué l’impact de cette formation sur la façon dont les personnes concernées étaient adressées aux MDPH.

La formation reposait sur l’utilisation d’un outil spécifique développé par les chercheurs : l’échelle d’évaluation des processus du handicap psychique (EPHP). Cet outil décrit l’expression dans la vie quotidienne des mécanismes de production du handicap psychique tels que les neurosciences cognitives permettent de les décrire : troubles cognitifs, altération des capacités de communication, atteintes de la motivation, atteinte des capacités de prise de conscience.

L’étude réalisée avant la formation a permis de documenter le profil sociodémographique et clinique des personnes vivant avec un trouble schizophrénique (N=175) et les insuffisances des informations contenues dans les dossiers MDPH : la trame du certificat médical Cerfa n’est pas du tout adaptée aux difficultés de fonctionnement du handicap psychique. Les actes de la vie domestique par exemple sont peu renseignés (gestion du budget, entretien du linge...). Ces points sont pourtant essentiels, car ils rendent compte de la motivation et de la capacité des personnes à planifier. D’autres déterminants ne sont même pas présents dans la trame du certificat médical : soutien, capacités cognitives, de communication, motivation…

La formation ayant été dispensée auprès de trois centres hospitaliers et de l’équipe pluridisciplinaire de la MDPH, les chercheurs ont ensuite évalué son impact sur la façon dont les dossiers MDPH étaient renseignés. L’outil présenté lors de la formation a été retrouvé dans 11 % des dossiers potentiellement concernés, ce qui est peu. Il a été rempli par des médecins, mais aussi parfois par des infirmiers, souvent bien plus au fait des actes de la vie quotidienne. Le délai de traitement du dossier a été significativement réduit : le délai entre le dépôt et le passage en CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) était, dans l’enquête réalisée avant l’intervention, de 206,7 jours, et de 130 jours dans l’enquête après l’intervention. Le pourcentage d’évaluations approfondies a été significativement réduit (44,6 % « avant » et 20,6 % « après »). Le fonctionnement était mieux décrit dans les dossiers « après ».

En dépit du faible nombre de dossiers ayant utilisé l’outil développé par les chercheurs (EPHP), ce projet a néanmoins permis de démontrer la faisabilité et l’intérêt d’une formation des professionnels du secteur psychiatrique à la clinique du handicap psychique.

N. B. Les résultats présentés ici sont ceux posés dans le rapport final (2018).

Pour plus d’information sur ce projet

**Le rapport de recherche est consultable sur le site de la CNSA** : [**https://www.cnsa.fr/documentation/215-younes\_-\_rapport\_final.pdf**](https://www.cnsa.fr/documentation/215-younes_-_rapport_final.pdf)

 PASSERIEUX C., BULOT V., HARDY-BAYLE M.-C. « Une contribution à l’évaluation du handicap psychique : l’échelle d’évaluation des processus du handicap psychique (EPHP) », *ALTER European Journal of Disability Research*, vol. 6, n° 4, 2012, p. 256-310.

 Cette recherche-action a fait l’objet d’un partenariat avec la MDPH 77 et l’UNAFAM 77.

À propos du laboratoire

Le laboratoire de recherches cliniques et en santé publique sur les handicaps psychiques, cognitifs et moteurs (HANDIReSP) se structure autour d’une équipe d’accueil hospitalo-universitaire de l’université Versailles Saint-Quentin.

L’équipe « Recherches cliniques et en santé publique sur les handicaps psychiques, cognitifs et moteurs » est une unité de recherche consacrée au développement de l’approche scientifique des questions de santé appliquée au handicap dans plusieurs domaines cliniques : les troubles mentaux sévères (schizophrénie, troubles bipolaires, troubles du spectre de l’autisme), les traumatismes crâniens, les accidents vasculaires cérébraux et les pathologies médullaires et neuromusculaires.

Elle associe des chercheurs en psychiatrie, en médecine physique et de réadaptation et en santé publique qui partagent un modèle médical du handicap conçu comme une maladie chronique qui résulte de l’interaction, le long d’une trajectoire longitudinale, entre déterminants physiopathologiques, sociaux et environnementaux.

L’objectif de l’équipe de recherche est de promouvoir les études pluridisciplinaires pour accroître les connaissances sur les déterminants de handicap et d’apporter des données de preuves pour orienter les décisions de santé et le choix des stratégies thérapeutiques en situation réelle (écologique) pour les personnes en situation de handicap en vue d’améliorer leur santé, leurs capacités et leur intégration communautaire.

[Site internet du laboratoire](https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/recherche/laboratoire/laboratoire-de-recherches-cliniques-et-en-sante-publique-sur-les-handicaps)

Contact

Nadia Younès

EA 4047 Handiresp

Université Versailles Saint-Quentin

Courriel : nyounes@ch-versailles.fr

Référence du projet n° 215

Appel à projets 2013 – Handicap psychique & majeurs protégés (partenaire : IReSP)

Titre : *Impact d’une formation des équipes de secteur psychiatrique et des équipes de la MDPH 77 à la clinique du handicap psychique, centrée sur la mise en place d’un outil partagé d’évaluation du handicap psychique : une étude quasi-expérimentale avant/après* (N. Younès).